

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ CANTON DE STANSTEAD

**Règlement numéro 338-2012 abrogeant
le règlement numéro 323-2011 intitulé
*Règlement relatif au mesurage des
boues et de l'écume et à la vidange des
fosses septiques et de rétention***

ATTENDU QUE le conseil a adopté en date du 6 avril 2011 le règlement intitulé: *Règlement relatif au mesurage des boues et de l'écume et à la vidange des fosses septiques et de rétention*, tel qu'il appert de la résolution no 11-04-34;

ATTENDU QUE ledit règlement n'apparaît pas dans le cartable des règlements et n'est pas signé par le maire et le secrétaire-trésorier comme le requiert la loi, mais un avis public d'entrée en vigueur se retrouve dans le système informatique (non signé toujours);

ATTENDU QUE suite à des vérifications, il appert que ce règlement serait malgré tout en vigueur, malgré les signatures manquantes sur ces documents, grâce à cet avis public;

ATTENDU QUE le conseil a, en date du 1er février 2012 et tel qu'il appert de la résolution no 12-02-210, adopté le règlement 331-2011 pourvoyant à la vidange des fosses septiques et que celui-ci n'abrogeait pas le règlement 323-2011, ne croyant pas ce dernier en vigueur;

ATTENDU QUE compte tenu de ce qui précède et pour éviter toute confusion, il serait opportun d'abroger l'ancien règlement à cet effet, soit le 323-2011 et de ne conserver qu'un seul règlement en la matière, soit le 331-2011;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance ordinaire du 5 septembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE ET STATUE CE QUI SUIT :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement abroge le règlement numéro 323-2011 intitulé: *Règlement relatif au mesurage des boues et de l'écume et à la vidange des fosses septiques et de rétention*.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

M. Eric Evans, maire

Me Josiane Hudon, directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :
Adoption du règlement :
Avis public d'entrée en vigueur:

5 septembre 2012
3 octobre 2012
15 octobre 2012

COPIE CERTIFIÉE CONFORME